

Bulletin municipal L'Herminault

Été 2022

NOUVEAU - MARCHÉS



Dans ce numéro

Page 2 :
Le mot du Maire

Pages 3 à 7 :
Réunions du Conseil

Les procès verbaux de réunions de conseil sont résumés.
Pour plus de détail, vous pouvez les consulter en mairie.
Délibérations des :
21 mars, 4 avril et 2 mai 2022

Pages 8 à 10 :
Infos diverses

Pages 11 à 13 :
Infos associations

- Judo
- Tennis
- École Jules Verne
- Foire à l'ancienne

Pages 14 & 15 :
Histoire

- Moulier, un métier oublié

Page 16 :
jeux

- Mots fléchés



Mairie de L'Herminault 13, rue de la Gazellerie Tél : 02.51.00.13.18

Mail : mairie@lherminault.fr Internet : www.herminault.fr

Horaires : lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et mardi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Agence postale communale mairie de L'Herminault Tél : 02.51.87.79.85 Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h

et le 1^{er} samedi du mois de 9h à 12h

Conception et mise en page : Jm Jamin - Lecture et correction : J-P Gadé - Impression et distribution : Mairie de L'Herminault

Photos, images et dessins : annonceurs et internet

Photo couverture JJ Richet : Place du Marché



Le mot du Maire

La démocratie a pris une place importante dans l'actualité du deuxième trimestre avec les élections présidentielles et législatives. Les taux d'abstention ont augmenté à chaque élection malgré l'importance du vote.

La sécheresse du printemps et le pouvoir d'achat ont été au cœur de l'actualité mais ont gommé le conflit en Ukraine ainsi que la Covid-19 toujours présente.

Les associations ont repris leurs activités et les écoles ont organisé leur fête de fin d'année scolaire.

Les soignants peuvent souffler mais il faut rester vigilant et maintenir les gestes barrières.

Au sein de la Mairie de L'Hermenault, Madame Martine GRISEL, secrétaire de mairie, est partie à la retraite. Elle est remplacée par M. Poraksmey POM depuis le 1^{er} juin.

Concernant les travaux, les deux logements se terminent avec deux mois de retard. Les essais de mesure phonique se réalisent la semaine 29. Ils seront disponibles pour le 1^{er} août.

À l'église, les voûtes ont été démontées et les contreforts des murs remaçonnés. Quelques mauvaises surprises ont été relevées dans la partie soutenant le clocher.

L'atelier de service Zone des Tussots va bon train avec un planning respecté. Le bardage et le dallage seront terminés fin juillet. La livraison est prévue fin novembre.

Pour le lotissement de l'Affiage, les procédures chronophages ralentissent l'avancement du dossier, le terrain n'est à ce jour pas acheté.

Les travaux de voirie commencent et doivent se terminer fin août. Ceux de la place des Maronniers se feront en fin d'année sauf pour les tranchées conduisant à l'extension du pôle santé dont les travaux débiteront en septembre.

Au cours du troisième trimestre, les animations suivantes sont prévues :

Foll'Run – 27 août 2022 ;

Foire à l'ancienne – 03 et 04/09/2022 ;

Congrès départemental des pompiers – 10/09/2022. Il sera organisé à L'Hermenault en présence des autorités du département. Un vin d'honneur est prévu au château de Mme HERBERT auquel vous êtes conviés.

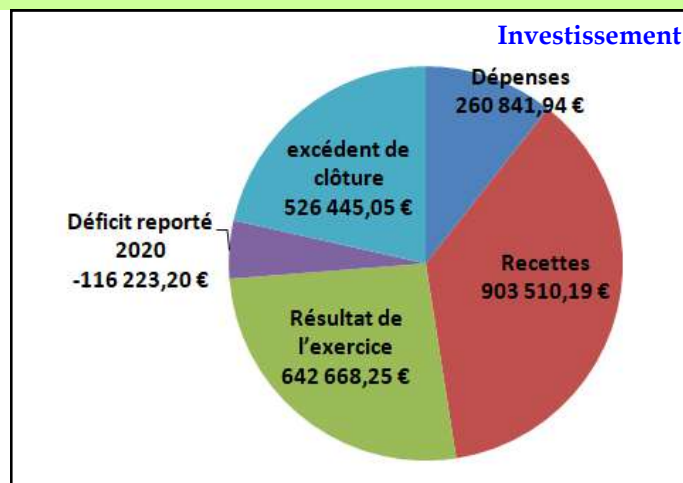
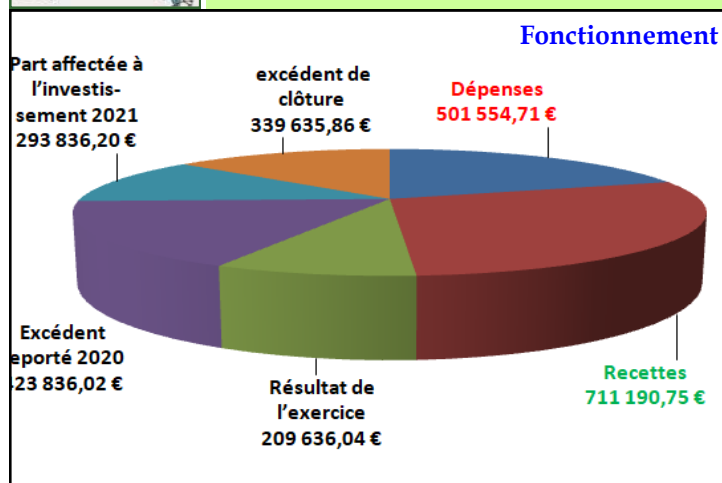
En attendant ces événements, je vous souhaite de bonnes vacances.
Prenez soin de vous.

Le Maire, Yves GERMAIN.



Les réunions du Conseil Municipal

BUDGET PRINCIPAL Vote du compte administratif 2021

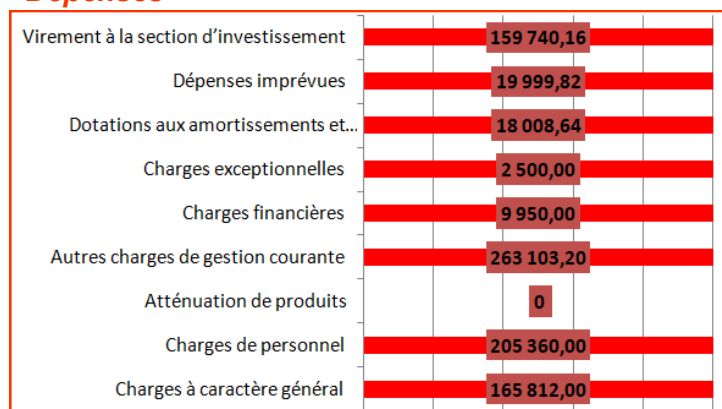


BUDGET PRINCIPAL Vote du budget primitif 2022

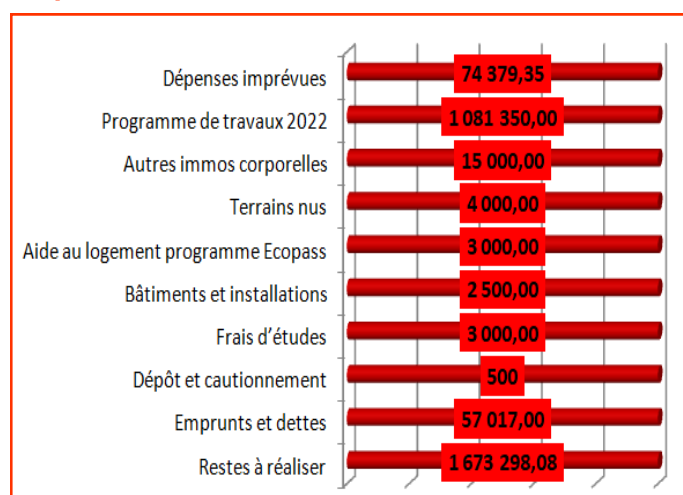
Section de fonctionnement **844 473,82 €**

Section d'investissement **2 914 044,43 €**

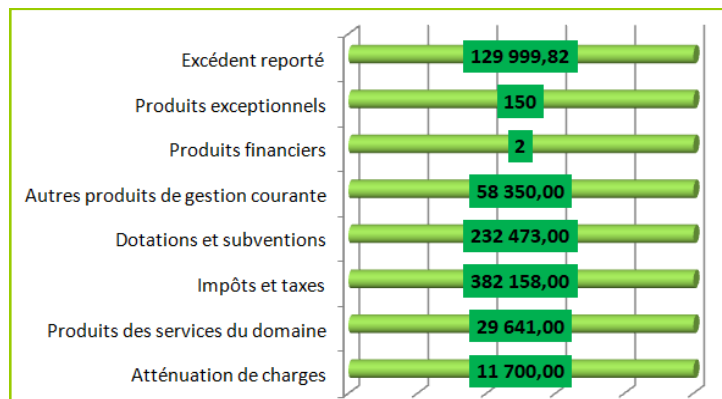
Dépenses



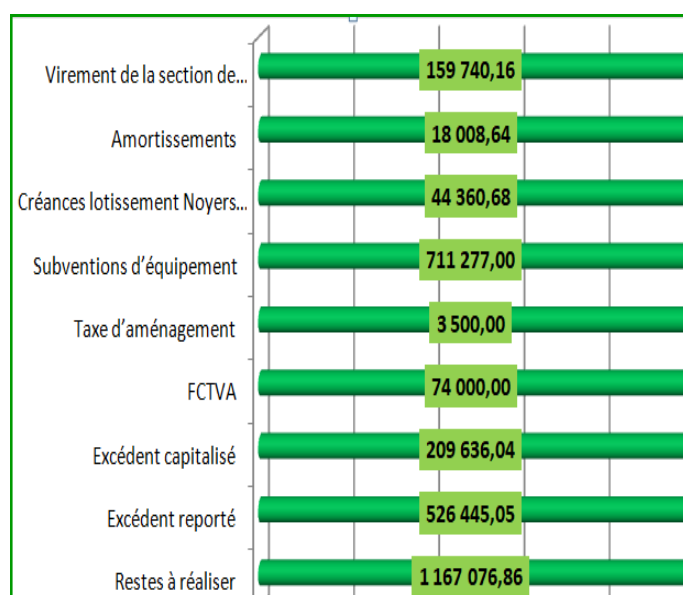
Dépenses



Recettes



Recettes



Solution des mots fléchés

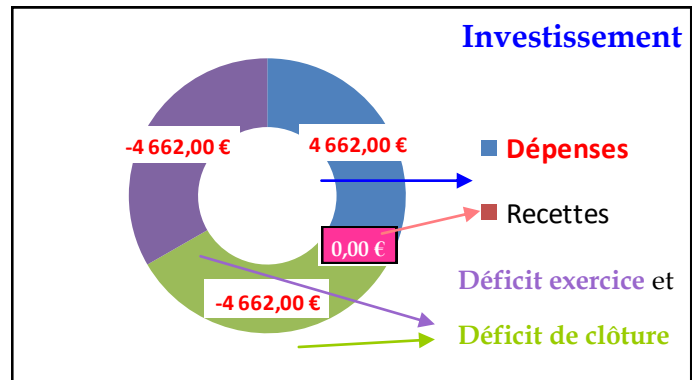
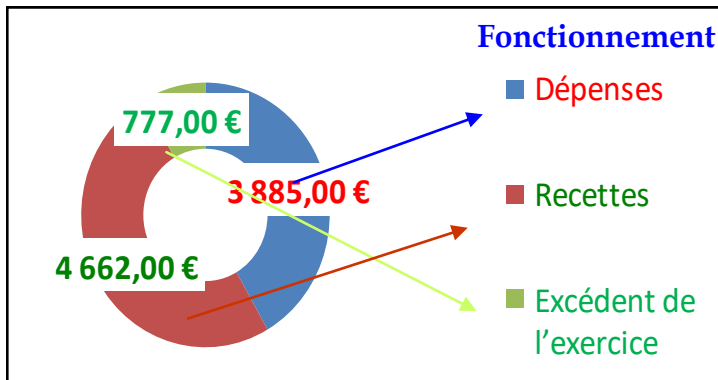
Verticalement : Marguerites / QI - Ace / Tu - Ipomées / Rime - Sou / Or - IV - Ir / Ensoi- ARTE / Été - II - Mu / Te - Oies / Té - Reste - Tu / Sensées - En.

Horizontalement : Pâquerettes / Ri - Née / Ag - Iris - RN/ Pivoines/ Ré-OM - II - S.E. / Rames - Ote / Nice - Amies / Tees - Rue / Le - Soit - Ste / Si



Les réunions du Conseil Municipal

BUDGET LOTISSEMENT DE L'AFFIAGE : Vote du compte administratif 2021



EXCÉDENT de CLÔTURE : 777,00 €

Restes à réaliser dépenses & recettes : néant
Déficit de l'exercice & de clôture : - 3 885,00 €

BUDGET LOTISSEMENT DE L'AFFIAGE : Vote du budget primitif 2022

DEPENSES			RECETTE		
Article	Libellé	Proposition	Article	Libellé	Proposition
002	Déficit reporté				
6015	Terrains à aménager	37 000,00	002	Excédent reporté	777,00
6045	Achat d'études	16 000,00	7015	Vente terrains aménagés	
605	Travaux V.R.D	121 500,00	7133-042	Variation en-cours - stock final	
6226			796-043	Transfert de charges	
65888	Régul° centimes TVA	2,00	7588	Autres (régularisation)	2,00
66111	Intérêts des emprunts		796	Variation	
71335 - 042	Annulation stock initial		71355-042	Variation de stock	178 385,00
71355 - 042	Variation de stocks	4 662,00	774	Subvention exceptionnelle	
608-043	Transfert de charges				
TOTAL		179 164,00	TOTAL		179 164,00

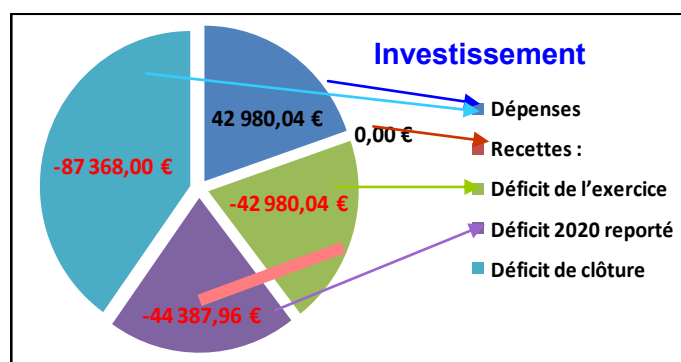
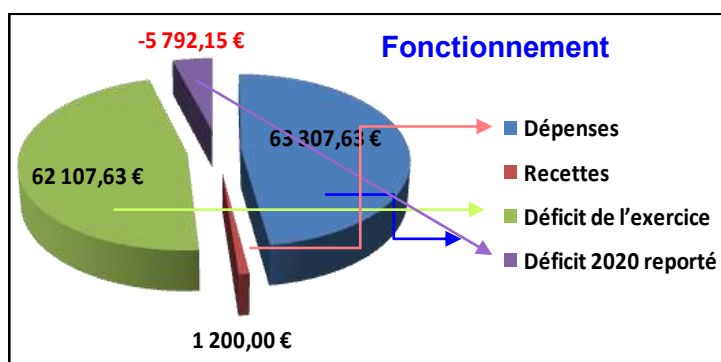
Section d'investissement

DEPENSES			RECETTE		
Article	Libellé	Proposition	Article	Libellé	Proposition
001	Déficit d'investissement	4 662,00	001	Excédent d'investissement	
			1641	Emprunt	178 385,00
3355 - 040	Stock final		3355 - 040	Stock initial	4 662,00
3555 - 040	Terrains aménagés	178 385,00	3555 - 040	Terrains aménagés	
1641	Remboursement emprunt		1582	Provisions	
			168748	Avance Budget Principal	
TOTAL		183 047,00			183 047,00



Les réunions du Conseil Municipal

BUDGET LOTISSEMENT DES NOYERS PAREDS : Vote du compte administratif 2021



EXCÉDENT DE CLÔTURE : 56 315,48 €

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES COMMUNALES

LOTISSEMENT DES NOYERS PAREDS : Vote du budget primitif 2022

DÉPENSES	Budget	RECETTES	Budget
Libellé	Proposition	Libellé	Proposition
Déficit reporté			
Terrains à aménager		Excédent reporté	56 315,48
Achat d'études		Vente terrains aménagés	18 032,46
Achat matériel, équipements et travaux	1000,00	Variation en-cours - stock final	
		Transfert de charges	
Régul ^o centimes TVA	2,00	Autres (régularisation)	2,00
Intérêts des emprunts		Prise en charge du déficit	58 380,74
Annulation stock initial		Variation de stock	
Variation de stocks	131 728,68	Subvention exceptionnelle	
Transfert de charges			
TOTAL	132 730,68	TOTAL	132 730,68

Section d'investissement

DÉPENSES	Budget Primitif	RECETTES	Budget Primitif
Libellé	Proposition	Libellé	Proposition
Déficit d'investis.	87 368,00	Excédent d'investissement	
Avance commune	44 360,68	Emprunt (pour équilibre)	
Stock final		Reprise stocks	
Terrains aménagés		Terrains aménagés	131 728,68
Rembt emprunt		Provisions	
		Avance Budget Principal	
TOTAL	131728,68		131 728,68

Source - Infos

Le nouveau schéma de financement des collectivités et des EPCI à fiscalité propre, lié à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est entré en vigueur au 1er janvier 2021. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera progressivement supprimée pour tous les foyers fiscaux jusqu'en 2023. Les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 et seront intégralement compensés de cette perte de recette fiscale. Leur compensation, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation qu'ils ont adopté en 2017, prend la forme suivante : les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien du taux des taxes communales pour l'année 2022. À l'unanimité celui-ci décide de maintenir pour 2022 les taux d'imposition suivants :

Taxe sur le foncier bâti :

Part communale 17,37 %

Part départementale 16,52 %

Taxe sur le foncier non bâti : 58,26 % .





Les réunions du Conseil Municipal

LES AMIS DE L'ÉCOLE JULES VERNE Demande de subventions

1) L'association avait souhaité organiser un réveillon pour la Saint-Sylvestre. Celui-ci a dû être annulé compte tenu de la situation sanitaire.

Elle a dû verser **une indemnité de 2 000,00 € à l'orchestre** ainsi **qu'un acompte de 3 391,35 € au traiteur**.

Afin de limiter les frais, l'association a proposé la vente de repas à emporter. Malgré cette action, elle se retrouve avec **une perte de 2 978,55 €**. C'est pourquoi, elle demande une subvention exceptionnelle à la commune.

Après délibération la demande de subvention telle que présentée actuellement n'est pas acceptée par le Conseil Municipal qui souhaite que les subventions servent à un projet pédagogique, à un achat de jeux ou encore à du matériel à destination des enfants.

2) L'école a organisé une sortie pédagogique du 23 au 24 mai 2022. Le coût de cette sortie par élève était estimé à **117,00 €** ; la participation des parents était fixée à **40,00 €** comme celle des communes proposée à **40,00 €** par enfant, le solde étant pris en charge par l'association des parents d'élèves.

Quinze élèves de la commune étaient inscrits ; la subvention demandée était donc de **600,00 €**.

Le Conseil a validé la subvention de **40,00 €** par enfant ayant participé à la sortie, dès que les enseignants ont fourni un compte-rendu de l'action ainsi que la liste des enfants présents, à l'association les Amis de l'école Jules Verne.

ÉHPAD Bellevue Demande de subventions

Dans le cadre de ses travaux, l'ÉHPAD Bellevue a demandé une subvention au Conseil Départemental. Celui-ci leur alloue **46 206,40 €** dont **43 896,08 €** à leur charge et **2 310,32 €** (soit 5%) à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal valide la subvention pour **2 310,32 € HT** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à effectuer le versement de celle-ci.

Demande de subventions au Conseil Départemental

Dans le cadre du pacte ruralité, le Conseil Départemental propose des subventions.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de **20 000,00 €** pour l'atelier de services et **20 000,00 €** pour la voirie .

CITY-STADE : Achat de terrain

Le Conseil Municipal a validé l'achat du terrain situé rue Chantal Dormegnies, qui appartient au SIVOM Pôle Éducatif Jules Verne pour 1,00€ symbolique.

Cependant, lors du Comité Syndical du 28 février 2022, celui-ci a validé la vente du terrain d'environ 2 300m² au prix de la valeur du terrain restant dû au prorata du nombre de m² vendus, soit **3 949,00€**.

En 2007, le SIVOM Pôle Éducatif Jules Verne a acheté un terrain de 11 270 m² pour 4€/m² soit **45 080,00€**. Avec les frais supplémentaires (notaire, éviction, ...), le montant total de l'achat était de **53 629,19 €**. Un emprunt de **50 000,00 €** sur 20 ans soit jusqu'en 2027 a été contracté.

Au 1er janvier 2022, il reste **19 361,89€** à rembourser, qu'il conviendrait de proratiser en fonction des m² vendus.

Pour 2 300 m², le montant serait de **3 949,37 €**. Le Conseil Municipal valide la vente de 2 300 m² pour 3 949,37 €, auxquels s'ajouteront les frais de bornage et d'arpentage liés à la vente.

Devis de bornage terrain

Le géomètre Véronneau propose un devis d'un montant de **700,00 € HT**.

Celui-ci est validé par le Conseil Municipal.

LOTISSEMENT DE L'AFFIAGE :

Devis de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal valide le devis de **2 750,00 € HT** proposé par le cabinet Véronneau afin de viabiliser sept lots à bâtir .



Les réunions du Conseil Municipal

PROJET DE CAFÉ- RESTO RAPIDE

Pour notre projet d'ouverture d'un café - resto rapide, il nous est nécessaire d'avoir votre avis.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire joint à ce bulletin et de le déposer en mairie ou bien par mail : mairie@lhermenault.fr

avant le 31 août 2022

REMBOURSEMENT DE FRAIS D'AFFRAN-CHISSEMENT des organismes dont la gestion administrative est assurée par la mairie.

Maintien à **250,00 €** pour le SIVU de Gendarmerie et **100,00 €** pour l'Association Foncière.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE

Un appel d'offres a été lancé portant sur une tranche ferme (RD14) et deux tranches optionnelles (Parking rue de la Meule et Place des Marronniers). Deux entreprises ont soumissionné - prix exprimés en TTC : **COLAS : 179 997,00 €** et **SOTRAMAT : 172 754,50 €**. Ce dernier est retenu par le Conseil Municipal .

PARKING RUE DE LA MEULE :

Devis de bornage



Vue du parking en cours de création

Le Conseil Municipal a validé le devis de : 629,00 € HT. proposé par le géomètre Véronneau.

ATELIER DE SERVICES :

Photos aperçu de l'avancée des travaux du garage zone des Trussots



Infos diverses

CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE MARSAIS-STE-RADEGONDE ET ST-MARTIN-DES-FONTAINES : *Pour les agents techniques*

Compte tenu des besoins des communes, notamment pour l'entretien de celles-ci, il est proposé à compter du 12 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 de mettre à disposition, de manière ponctuelle, les agents techniques de la commune de L'Hermenault sur les communes de Saint-Martin-Des-Fontaines et de Marsais-Sainte-Radégonde. Il est également proposé de mettre à disposition, de manière ponctuelle, les agents techniques des communes de Saint-Martin-Des-Fontaines et de Marsais-Sainte-Radégonde pour la commune de L'Hermenault.

Le conseil municipal :



- Donne mission à Monsieur le Maire et ses adjoints pour solliciter les mairies de Saint-Martin-des-Fontaines et de Marsais-Sainte-Radégonde,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition pour la durée déterminée.

CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE MUTUALISÉ AVEC LE PÔLE DE PROXIMITÉ

Le pôle de proximité (L'Hermenault, Marsais-Sainte-Radégonde, St-Cyr-des-Gâts, St-Martin-des-Fontaines, St-Laurent-de-la-Salle et St-Valérien) souhaiterait créer un poste de secrétaire mutualisé afin de pallier aux absences (congés annuels ou congés maladie ordinaires) ou aux charges d'activités. Le ou la secrétaire aurait la commune de L'Hermenault comme commune de rattachement puis serait mis à disposition des autres communes selon un besoin horaire défini au préalable.

Le Conseil Municipal autorise la création d'un poste de secrétaire mutualisé avec le pôle de proximité.

ATELIERS NUMÉRIQUES



La première session d'initiation à la tablette réalisée en octobre 2021 ayant remporté un franc succès, la commune en collaboration avec **ASEPT de Nantes** et **l'ODASS de Fontenay-le-Cte** renouvelle l'opération. Les ateliers auront lieu **le mardi matin de 10h à 12h à partir du 12 septembre 2022**. Une participation de **10,00€** est demandée pour l'ensemble du cycle.



L'inscription est à faire en mairie avant le 31 août 2022.

Dépêchez vous il n'y a que 8 places!

Pour rappel, une permanence gratuite du conseiller numérique a lieu **le lundi matin de 9h à 12h sur rendez-vous au 06 75 05 53 39**.

DURÉE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé au SYDEV quelles seraient les économies d'énergie si les lampadaires étaient éteints plus tôt :

- **903,00 €** sur l'année en coupant les lumières à 22h00 au lieu de 22h30,

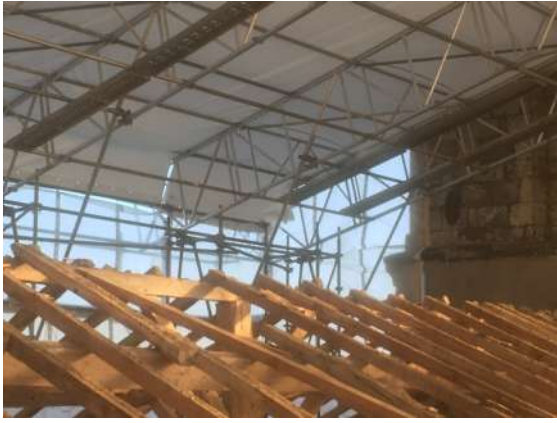
- **1 658,00 €** si elles s'éteignaient à 21h30.

Un changement dans l'année est gratuit, les autres passages sont payants.

♦ Le Conseil Municipal valide l'extinction des lampadaires à 22h00 au lieu de 22h30, et d'allumer les lampadaires à 7h00 au lieu de 6h30 le week-end, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Infos diverses

Travaux de restauration de l'église



En tout premier lieu les échafaudages ont été installés, à l'extérieur comme à l'intérieur afin de faire un plancher pour intervenir sous les voûtes en sécurité et à hauteur d'œuvres.

Il a fallu ensuite renforcer les voûtes par le montage des étais en bois et réaliser un coffrage afin de les sécuriser pour en assurer le démontage.



Le retrait des charges au dessus des voûtes (pierres, sable etc.) nécessaires au maintien des arches a ensuite été effectué.



Les arches ont été démontées pierre par pierre. Celles-ci ont été descendues et placées au sol dans l'ordre pour assurer leur remontage.

Le nettoyage terminé, les pierres seront remontées et remplacées si nécessaire par d'autres plus saines, voire retaillées sur place en partant d'un bloc de pierre, (réalisation par un jeune homme passionné).

Quelques photos du travail réalisé ou en cours de réalisation.



Photos et texte de Pierre Grosz

Infos diverses

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI : *le chômage et l'inactivité 2022*



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure : Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes sélectionnées. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



ATTENTION

Une nouvelle fois les règles de gestion des déchets n'est pas respectée. La photo ci-contre en témoigne. Les sacs qui remplissent la benne du camion ont été ramassés autour des containers.

Cela est inacceptable !

Un service de ramassage ainsi qu'une déchèterie sont mis à votre disposition par Sycodem.

Alors utilisons les ! sinon :

Des poursuites seront engagées contre les contrevenants dès qu'ils pourront être identifiés.

Information concernant les containers rue des déportés

Suite à de nombreuses incivilités, à compter du 1^{er} Août, le bac à coquillages situé rue des déportés va être transféré à l'atelier communal rue du Moulin Chaigneau.

Les containers à verres et à papiers sont quant à eux, d'ores et déjà déplacés sur le parking des ADMR.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
SUR TRIVALIS.FR/PASSONS AU ZÉRO DÉCHET

ATELIER GRATUIT
PLACES LIMITÉES

RENSEIGNEMENTS
AU 02 51 451 451



Entretien de la maison
Fabrication d'un nettoyant
multi-usages et de lessive



LUNDI 12 SEP. 2022
DE 14H30 À 16H30

SALLE DES FÊTES
RUE DE LA MAIRIE
85570 SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES

Infos associations



JUDO CLUB SUD 85



Le JUDO CLUB SUD 85 est revenu de MÈZE (34) L'ÉRAULT du Championnat de France de PARA JUDO SPORT ADAPTÉ, avec dans l'ordre Madame Nadège HUMEAU Championne de France, Julien Baudry médaillé de Bronze et Olivier BOISGARD médaillé de Bronze.

Un contact pour tout renseignement, Sylvain GAUDOU professeur de judo au 06 08 23 54 91 ou bien à judocs85@outlook.fr



Plus de 100 licenciés !



Nous proposons différentes formules pour répondre au tennis en compétition et en loisir. Cours collectifs sur les sites du Langon et L'Hermerault du 15/09 au 30/06 par une monitrice DE.

Accès aux 2 salles (Le Langon / L'Hermerault) et aux 6 terrains extérieurs grâce à un planning de réservation mis en ligne sur son espace licencié (TENUP)

Pour tous !



Pour les « non-licenciés », la location d'un court de tennis est possible sur :

- Le Langon : Supérette Halles Dis.
- L'Hermerault : Supérette Proxi.
- Mouzeuil-Saint-Martin : Boulangerie.
- Sérigné : à la supérette Proxi.



Nos 5 sites :

Labellisé Club espoir sur la saison 2021-2022-2023, Rejoignez notre club au service des sportifs !

M. MALVAUD David : 06/85/10/95/55 ou mail : malvaud.david@wanadoo.fr



Salle du Langon



Salle de L'Hermerault



Sérigné



Mouzeuil



Extérieur L'Hermerault



Extérieur le Langon



Longèves

Infos associations



ÉCOLE JULES VERNE
ÉCOLE DES COMMUNES
DE L'HERMENAULT ET MARSAIS SAINTE RADEGONDE
SAINT MARTIN DES FONTAINES ET SAINT CYR DES GATS
30 rue Chantal Dormégnies
85 570 L'HERMENAULT

02 51 52 92 15

ce.0851632m@ac-nantes.fr

inscriptions rentrée scolaire 2022-2023

En ce qui concerne les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022 merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie de l'Hermenault au 02 51 00 13 18 pour compléter la fiche d'inscription. La secrétaire transmettra votre demande à la directrice de l'école Fabienne MICAUD-RICHARD qui prendra ensuite contact avec vous. Vous pouvez également laisser un message sur la boîte mail de l'école.

Les élèves reprennent le chemin de l'école le jeudi 1er septembre.

Les enseignants seront présents le mercredi 31 août

Cordialement.

L'équipe enseignante

**Y COMPRIS
PENDANT LES
VACANCES**



BALADE HISTORIQUE avec Jean-Pierre Gadé

Apprendre l'histoire de notre commune tout en marchant à la tombée du jour, ce sera possible le :
Judi 11 août 2022



Rendez-vous sur la place du marché de L'Hermenault à 18h15 pour un départ à 18h30.
Le retour aura lieu sur cette même place vers 21h00. La distance à parcourir est d'environ 4 km .

Aucune participation ni inscription n'est demandée

OCTOBRE ROSE

Dans le cadre d'octobre rose, une marche sera organisée en collaboration avec les communes du pôle de proximité.

La date et le lieu seront communiqués en septembre par affichage dans les commerces.



Retour de la Foire à l'Ancienne de L'Hermenault

Après deux ans de pause pour cause de COVID, la Foire à L'Ancienne est de retour pour sa 25ème édition.

Le centre bourg de L'Hermenault va donc retrouver l'ambiance des foires d'antan avec exposants et animations qui vous feront voyager dans le temps.

Samedi 3 septembre à partir de 19h

Accompagné d'animations musicales, un repas champêtre avec jambon, frites, grillades ou burgers vous sera proposé.

Une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice offert par la municipalité clôtureront la soirée vers 23h.



Dimanche 4 septembre dès 9h



Vous retrouverez comme par le passé des démonstrations de vieux métiers, des expositions de mécaniques et véhicules anciens. De nombreux exposants de produits du terroir et artisanaux seront présents tout comme les éleveurs d'animaux de la ferme de races anciennes.

Toute la journée, animations musicales, parade animée, artistes de rue (jongleur, acrobate, cracheur de feu sur échasses...) et fanfare s'offriront à vous.

Le traditionnel vide grenier reprendra ses droits et vous pourrez vous restaurer et vous désaltérer sur place...

D'ores et déjà les bénévoles sont mobilisés et motivés pour vous offrir un 25ème anniversaire des plus réussis après deux ans d'absence.



HISTOIRE

MOULIER : UN MÉTIER OUBLIÉ

Certains métiers n'existent plus mais ils ont joué de grands rôles dans notre histoire. C'est le cas du métier de moulier, meulier, ou moulangeur.

Extraire, du plus profond du sol, le meilleur grès possible pour en façonner des meules fut la tâche difficile, voire même pénible de ces carriers dans ce petit coin de notre commune qu'on appelle les Moulières.

On dit que l'exploitation du site aurait commencé au VI^{ème} siècle et que vers les XI^{ème} et XII^{ème} siècles, il se serait fait « un grand débit de meules ». Il fallut d'abord équiper les moulins à eau puis vers le XIII^{ème} siècle, les moulins à vent apparaissant, le travail en fut augmenté d'autant.

Cette activité a causé de grands bouleversements dans le relief du sol et on observe toujours dans les bois des Moulières les grands trous ainsi que les buttes de terre formées par ces fouilles.



Les mouliers constituaient encore au XVII^{ème} siècle une corporation importante à L'Hermenault puisqu'elle représentait en 1692, familles comprises, entre 20 et 25 % de la population. Le métier était pénible et forgeait des caractères durs au mal. Une mission, destinée à relancer les pratiques catholiques, prêchée dans notre paroisse entre le 21 décembre 1749 et le 18 janvier 1750, nous

rapporte que « les mouliers qui y sont en grand nombre et qui semblent faire un corps ont des pratiques scandaleuses auxquelles il faut faire grande attention. Les femmes s'en ressentent... ». En 1816, il restait encore 29 mouliers en activité. En 1846, ils n'étaient plus que 11.

Une certaine solidarité devait exister entre ces carriers puisqu'un minutier (*acte conservé par le notaire*) de l'étude de François Moreau au début du XVIII^{ème} siècle nous montre une mise en commun de leurs outils de travail.

Notaire François Moreau (01-09-1718) :

Acte par lequel Michel Mazeau, Pierre Merienneau, Daniel Mazeau, Jacques Merienneau, François Bobinet, François Bourgeois, Jean Faucher et Pierre Albert, tous mouliers à L'Hermenault, reconnaissent avoir en commun les outils qui servent à leur état et qui sont déposés en la maison dudit Jacques Merienneau, situé au village des Moulières, soit un soufflet de maréchal, un mail de fer, deux marteaux de main, une enclume et une paire de tenailles de fer.

Les minutiers des anciens notaires de L'Hermenault nous en apprennent aussi sur le commerce des meules et pierres de construction (moulange) et de leur destination parfois relativement lointaine.



Notaire François Moreau (1659-1685)

12-10-1667 : Quittance de 52 écus pour vente de deux ronds de moulange tournant et virant sur farine et demi-rond à gros moulange, donnée par François Bonnet, marchand moulier à L'Hermenault à la veuve de Guillaume Nyelle et son gendre Aubin Lambert, marchands fariniers au village de la Tublerie à Vouillé -les - Marais.

16-02-1668 : Vente de tous les moulanges qu'ils pourront tirer jusqu'à la St Jean prochaine et proviendront de leur moulière, consentie par Jacques Braud et Estienne Héry, marchands mouliers, à Estienne Plumant, sergent royal et marchand moulier, tous trois du bourg de L'Hermenault.

11-08-1669 : Vente de 2 meules de moulange des moulières de L'Hermenault, rendables jusqu'au port de Marans (17), l'une destinée au grand moulin à vent de L'Île-d'Elle, et l'autre à celui situé au bourg de Marans, consentie par François Bonnet et Antoine Cougnée, marchands mouliers au bourg de L'Hermenault, à Tous-saint Ferron, farinier au bourg de Marans.

04-08-1672 : Vente d'une meule prise aux Moulières de L'Hermenault, rendable jusqu'au port de Marans, destinée au moulin de la Roullière à Benon (17), consentie par Nicolas Cougnée, marchand audit village des Moulières, à Jean Boucherie, marchand charpentier au gué d'Alléré (17) et à Guillaume Busseau, marchand farinier audit moulin de la Roullière.

20-12-1679 : Vente d'une meule du moulin de pierres à L'Hermenault, à mettre au moulin à vent de Pont-Galerie, paroisse de Puyravault, consentie par Jacques Vigneron et Nicolas Marsillacq, marchands mouliers à L'Hermenault et à Ste Radégonde-la-Vineuse, à Pierre Benotteau, marchand à Puyravault.

14-06-1680 : Vente de deux ronds de moulange de L'Hermenault, à mettre au moulin du Prousteau, paroisse de Mervent, consentie par François Bonnet et Nicolas Cougnée, marchands mouliers aux Moulières de L'Hermenault, à Jean Babin, marchand farinier audit moulin.

25-02-1683 : Vente de deux ronds de moulange de L'Hermenault qui sont le lit et la meule, à mettre au moulin à vent de Bourneuf, paroisse de Nalliers, consentie par Jacques Bourgeois, moulier au bourg de L'Hermenault, à Pierre Mousson, farinier au village de Chevrette, paroisse de Nalliers.



Notaire Pierre Bouhier (1689-1719)

02-06-1689 : Vente d'une meule tournant et virant, consentie par François Bellet et Jacques Mazeau, marchands mouliers à L'Hermenault, à Jacques Breluet, de St Etienne de Brillouet.

08-10-1691 : Marché par lequel Jean Dallet, Jacques Mazeau et François Bellet, mouliers à L'Hermenault, s'obligent envers Pierre Chastelin, charpentier-emmoulangeur à St Jean de Liversay (17) à tirer une meule de moulin qu'ils feront rendre au Poiré sur Velluire.

22-09-1692 : Vente d'un lit de moulange pris aux Moulières de L'Hermenault et qu'ils rendront au bourg de Nalliers, consentie par Jacques Mazeau et François Bellet, marchands mouliers à L'Hermenault à Noël Fournard, farinier au grand moulin de Puyravault.

10-06-1692 : Vente d'une meule de moulin qu'il fera remettre au grand moulin de Boisse, consentie par Antoine Cougnée, marchand moulier à L'Hermenault, à Jacques Bellion, fermier audit moulin, paroisse de St Médard des prés.

08-05-1695 : Vente d'une meule de moulin tournant et virant pour mettre au moulin à vent de Sauvaget, ainsi que d'une charretée de moulange pour mettre au moulin à eau dudit lieu, consentie à Jean-René Gaillard, notaire de la chatellenie de L'Hermenault, faisant tant pour lui que pour le seigneur du Puy-Chabot et le sieur Dousset Eveneau, par Nicolas Cougnée, marchand moulier aux Moulières, tous deux de L'Herm

18-05-1699 : Vente d'une meule de moulin et de moulange, pris dans les Moulières de L'Hermenault, destinée au vieux moulin de Taugon (17), consentie par Marc Bourgeois et René Chutron, mouliers à L'Hermenault, à Louis Ribreau, marchand au port de la Ronde (17) et farinier d'Auguste Picoron, sieur de la Tour.

10-01-1700 : Marché par lequel Marc Bourgeois, Jacques Merienneau et René Chutron, marchands mouliers au bourg de L'Hermenault, s'obligent envers Mathurin Augeat, farinier au bourg de Vix, à faire une meule et fournir du moulange pris dans les Moulières de L'Hermenault, le tout à rendre au Poiré sur Velluire.

14-01-1706 : Marché par lequel Marc Bourgeois et Pierre Avril, marchands mouliers à L'Hermenault, s'obligent envers René Pascaud, farinier au moulin des Ardilliers, paroisse de Ste Gemme la Plaine à lui fournir un lit et meule de moulange, pris aux Moulières de L'Hermenault.

Fleurs blanches et jaunes	Personnel	Matière de bouton	Saison	Règle	Supposées
Ce sont des astéracées	Mesure d'intelligence		Locution adverbiale	Pronom	
Participe		Plantes japonnaises	En fin de vers	Éclore	Demeure
Argent				Romains	
Note	Une fleur à l'oeil				Pronom
	Grosses fleurs herbacées ou arbustives				Grande voie
	Club de foot		Pronom		Deux points
	Bon service				Palmipèdes
Sur les planches de haricots				Chaîne de télé	Retire
Sur la côte d'azur					Grecque
		Petite monnaie	Chères ou petites ?		
Supports de balle			Elle a ses numéros		Pronom
Article			Fin d'infinitif		Préposition
	Du verbe être			Petite patronne	
Condition		fait du mauvais sang			Le premier de la liste



LA FOL'RUN

27 Août 2022

Informations au 06.45.91.76.37

